

Couvent franciscain obs. de Paks

Auteur principal

de CEVINS Marie-Madeleine

Rédaction

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

Numéro (Cartes)

214

Géoréférencement

POINT (18.86583 46.627096)

Ordre

OFM Obs

Province mendiante en 1500

Hongrie

Provinces mendiante entre 1220 et 1550

Province mendiante entre 1250 et 1500

Province mendiante

Hongrie

Custodie

Ozora

Pays actuel

Hongrie

Localité actuelle

Paks

Localité en hongrois

Paks

Localité en latin médiéval

Pakos

Type de localité

Village

Présence d'un autre couvent mendiant

Non

Sociographie de la localité

[Paysan\(s\)](#)

Année de fondation

[1460](#)

Année de fermeture

[1526](#)

Fondateur

[lignage des Rátót de Paks](#)

Sociographie du fondateur

[Aristocrate\(s\), baron\(s\), magnat\(s\)](#)

Taille

1509 : moins de 12 frères (couvent désigné comme *locus*)

Résumé

v. 1460 Fondation de ce couvent par la famille Rátót de Paks (Paksy)

1491, 1507 Le chapitre provincial se réunit dans ce couvent

1526 Destruction du couvent peu après la prise de Mohács par les Ottomans, au cours de leur marche sur Buda

1537 Le chapitre autorise les patrons (Paksy) à transférer le couvent à d'autres religieux, contrairement à leur demande d'y voir revenir les frères

2) Documentation connue sur le couvent

Bibliographie générale

KARÁCSONYI János, *Szent Ferencz rendjének története Magyarországon 1711-ig*, Budapest, 1922-1924, t. II, p. 133-134

Sources

Sources imprimées :

BUNYITAY Vincze, RAPAICS Rajmond, KARÁCSONYI János (éd.), *Monumenta ecclesiastica tempora innovatae in Hungaria religionis. Egyháztörténelmi emlékek a magyarországi hitújítás korából*, Budapest, t. I-V, 1902-1912,

- t. II, p. 488 (= autorisation donnée par le chapitre provincial au patron de transférer le couvent à d'autres religieux, 1537)

4) Décideurs, agents et intermédiaires économiques

Patronus

Patronus

Identité du patron

lignage des Rátót de Paks

Lignage

Rátót de Paks

Origine sociale et géo.

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Commentaire patronus

Fondateurs du couvent.

Les Paksy demandent en vain le retour des frères après 1526 ; le chapitre de 1537 leur répond en les autorisant à transférer les murs à d'autres religieux.

Item durante presente disturbio non audent patres recipere locum de Pakos, ideo si dominus patronus vult alteri dare, libere dare et donare possit aliis religiosis.

< BUNYITAY *et alii* (éd.), II, p. 488